

ANNEXE 3

INVESTISSEMENTS INELIGIBLES

Liste non exhaustive :

Les frais de transport

Les caisses palettes (palox)

Les cloisons bétonnées mobiles (type stomos)

Les investissements éligibles au titre des PVE (Plan Végétal Environnement)

Les matériels d'occasion

Les investissements remplacés à l'identique

Les panneaux photovoltaïques

Le temps de travail des exploitants et des personnels de l'entreprise pour réaliser les investissements

Les frais annexes (déplacements, nuitées, repas,...)

Le foncier et l'ingénierie

Tous les investissements immatériels : étude, frais de dossier, frais de facturation, garantie, assurance, contribution environnementale, frais de port

Les travaux de raccordement aux réseaux : électrique, eau...

Les abonnements aux réseaux ; électrique, eau...

Les taxes fiscales dont la TVA